

PREMIER RAPPORT—COMITÉ DIRECTEUR
RELATIONS INDUSTRIELLES

Le 21 avril 1948.

Votre Comité directeur s'est réuni mercredi le 21 avril à 2 h. 15 de l'après-midi.

Présents : MM. Bourget, Côté, Croll, Gillis et Maybank.

Votre Comité a étudié la possibilité d'entendre les représentants des Comités centraux des organisations de travailleurs et d'employeurs. Comme les vues de ces organismes ont été présentées lors de la session de 1947, et qu'elles sont consignées au compte rendu, on a cru que le Comité était en état de continuer l'étude du bill 195 clause par clause.

Le sous-comité directeur a ordonné au président d'écrire aux principaux organismes en ce sens.

Une demande d'audience nous est parvenue de la *Federation of Employee-Professional Engineers and Assistants*. On a convenu de réserver la requête jusqu'après une étude complémentaire.

Le Comité a aussi reçu trois mémoires du Comité des relations industrielles et de législation ouvrière des divisions de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique de l'Association du Barreau canadien, et un mémoire, du 12 avril 1948, de la Chambre canadienne du commerce.

Il est recommandé que le Comité siège deux fois par semaine, le mardi et le jeudi, à 10 h. 30 du matin et à une heure de l'après-midi.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

(Signé) PAUL-E. CÔTÉ.

Le PRÉSIDENT : Avant de mettre aux voix l'adoption du rapport du sous-comité directeur, messieurs, je désirerais vous donner lecture d'une lettre que j'ai adressée aux principaux groupes de travailleurs et d'employeurs, c'est-à-dire à : (1) M. A. J. Kelly, président du Comité de législation de la Fraternité des cheminots ; (2) M. R. G. Johnson, gérant général de l'Association canadienne de la construction ; (3) M. J. M. McIntosh, secrétaire général de l'Association des manufacturiers canadiens ; (4) M. D. L. Morrell, secrétaire de la Chambre canadienne du commerce ; (5) M. Gérard Picard, président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada Inc. ; (6) M. A. R. Mosher, président du Congrès canadien du travail ; (7) M. Percy R. Bengough, président du Congrès des métiers et du travail du Canada ; (8) M. J. A. Brass, secrétaire général de l'Association des chemins de fer du Canada.

Voici la lettre :

Ottawa, le 23 avril 1948.

Sujet : Bill 195 : Loi tendant à l'examen, à la conciliation et au règlement des différends du travail.

Cher monsieur,

Le Comité permanent des relations industrielles de la Chambre des communes reprendra ses séances mardi prochain, le 27 avril, afin d'étudier le bill ci-dessus mentionné.

Au cours de la dernière session, votre Congrès a comparu devant le Comité pour exprimer ses vues et formuler des observations au sujet d'un bill presque identique. Votre exposé, comme celui des autres témoins, a été publié dans les procès-verbaux et témoignages du Comité et sera pris en sérieuse considération lorsque le Comité étudiera le bill article par article.